

DEPARTEMENT  
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT  
DE BRIEY

Canton  
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

-----  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 DECEMBRE 2023**

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-  
Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes  
RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-  
THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-  
Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**OBJET**  
**N° 2023-12-5**

Demande de subvention au Département  
Création deux terrains synthétiques  
de type FOOT-FIVE

Excusés :

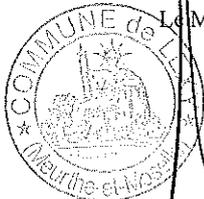
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY  
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme  
RIQUET  
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE  
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste  
des délibérations a été affichée  
à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023  
et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 13 décembre 2023.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus, dans le cadre de l'AT 54 de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département pour la création de deux terrains de football synthétiques de type FOOT-FIVE qui permettront de mettre à disposition de nouvelles infrastructures au sein d'un ensemble sportif existant sis rue de LONGWY ;

Le montant des dépenses s'élève à 232 060.00 € H T.

Ce projet est déjà appuyé par l'Agence Nationale du Sport.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal

Avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme RIQUET),

APPROUVE le projet de création de deux terrains synthétiques  
présenté par les services techniques ;

AUTORISE le Maire à signer la convention

RECU EN PREFECTURE  
le 22/12/2023

Application agréée E.legalite.com

SOLLICITE l'attribution d'une subvention

09\_06-054215403143-20231221-2023\_12\_5-0

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Agence Nationale du Sport	232 060.00 €	51.71 %	120 000.00 €
Département AT54	232 060.00 €	28.29 %	65 649.77 €
Part communale	232 060.00 €	20,00 %	46 410.23 €
Montant total HT			232 060.00 €
TVA 20 %			46 412.00 €
MONTANT TOTAL TTC			278 472.00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com